



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

233^e séance

Mardi 15 février 2000, à 15 heures
New York

Présidente par intérim : Mme Arce de Jeannet (Mexique)

En l'absence du Président, Mme Arce de Jeannet (Mexique), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Je déclare ouverte la session la 233^e séance et la reprise de la session d'organisation de 1999 de la Commission du désarmement.

Comme ces dernières années, la Commission du désarmement est convoquée cet après-midi pour une brève session ayant pour but d'examiner des questions d'organisation en suspens ayant trait à la prochaine session de fond de l'an 2000, notamment la décision sur les dates effectives de la session, l'élection du président de la Commission pour la session de fond de l'an 2000, l'élection d'autres membres du Bureau, un accord sur les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de la Commission, la désignation des présidents des Groupes de travail et, enfin, l'adoption d'un projet de programme de travail provisoire pour la première semaine de la session de fond.

Élection du Président et des autres membres du bureau

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
J'attire l'attention des délégations sur le document A/CN.10/L.45, qui contient l'ordre du jour de la session d'organisation, adopté à notre séance précédente, en décembre 1999. Les délégations qui ne

disposent pas de copie de ce document et qui souhaitent en avoir une peuvent se la procurer au guichet des documents qui se trouve à l'arrière de la salle.

Comme ce document l'indique, le troisième point de l'ordre du jour est l'élection du président et des autres membres du Bureau pour les séances de fond qui auront lieu en l'an 2000. Conformément aux principes de roulement entre les différents groupes régionaux, cette année la présidence de la Commission du désarmement revient au Groupe des États d'Asie. J'ai le plaisir d'informer les membres de la Commission que le Groupe des États d'Asie a entériné la candidature de M. Javad Zarif, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales de la République islamique d'Iran, pour le poste de Président de la Commission du désarmement pour l'an 2000.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite élire M. Javad Zarif, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, à la présidence, par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Je déclare à présent M. Javad Zarif élu Président de la Commission du désarmement pour l'an 2000.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Malheureusement, M. Zarif ne peut être avec nous aujourd'hui car il participe à une réunion importante au niveau ministériel dans son pays. Néanmoins, je voudrais dire que M. Zarif, qui est chargé des affaires juridiques et internationales au Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, est un éminent diplomate bien connu à l'Organisation des Nations Unies, notamment en raison de sa grande expérience dans le domaine du désarmement. Je suis convaincue qu'avec sa vaste expérience de l'ONU et des questions du désarmement, il dirigera les travaux de la Commission du désarmement avec efficacité et succès.

Au nom de tous les membres de la Commission, je voudrais prier le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Hadi Nejad Hosseini, de bien vouloir transmettre nos félicitations à M. Javad Zarif pour son accession à ce poste important et pour les responsabilités qui seront les siennes.

M. Nejad Hosseini (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom de M. Zarif, prochain Président de la Commission du désarmement pour l'an 2000, et en mon nom personnel, je saisis cette occasion pour dire ma profonde reconnaissance pour les efforts que la Présidente par intérim a déployés au cours des quatre derniers mois. Heureusement, sous sa direction compétente, la session d'organisation de la Commission du désarmement a réussi à mener à terme certains aspects importants des travaux de la Commission. Les questions d'organisation – à savoir les dates et la durée de la session de la Commission – ayant été tranchées, nous pourrions nous pencher sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission, en particulier le désarmement nucléaire.

Cela déterminera, en fait, l'ampleur des négociations que M. Zarif tiendra dans les semaines à venir. Après les consultations que j'ai eues avec lui, je crois savoir qu'il se propose de tenir des consultations à New York, à un moment opportun, afin d'identifier les questions de fond de l'ordre du jour, longtemps avant le début de la session officielle de la Commission. Le succès de ces consultations demandera certainement la compréhension et la coopération de chacun d'entre nous, ce qui s'est déjà bien manifesté lors des consultations en cours.

Pour terminer, au nom du Président et en mon nom personnel, je remercie les membres pour la

confiance qu'ils ont manifestée en entérinant la nomination de M. Zarif. Je suis persuadé qu'il se montrera à la hauteur de leur confiance par ses efforts dévoués pour mener à bien, il faut l'espérer, les débats de la prochaine session de la Commission du désarmement.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je voudrais maintenant passer à l'élection des autres membres du Bureau, à savoir les huit Vice-Présidents et le Rapporteur.

M. Mesdoua (*Algérie*) : Permettez-moi d'abord, Madame la Présidente, de vous rendre hommage pour les efforts que vous avez fournis depuis plusieurs mois à la tête de notre Commission, et de vous dire notre appréciation pour tout ce que vous avez fait depuis que vous êtes à la tête de la Commission du désarmement en tant que Présidente par intérim.

Permettez-moi également de féliciter la délégation de l'Iran pour sa brillante élection à la présidence de la Commission du désarmement. L'expérience et les qualités professionnelles de M. Zarif, Ministre adjoint des affaires juridiques et internationales d'Iran, sont connues. Nous sommes convaincus que sous sa direction éclairée et grâce à ses qualités et à son expérience, la Commission pourra aller de l'avant et parvenir aux résultats que nous escomptons tous.

Je prends la parole pour informer la Commission que le Groupe africain s'est réuni et a endossé la candidature de M. Samuel Amehou, Ministre conseiller à la Mission du Bénin, au poste de Rapporteur. M. Amehou est bien connu de la Commission et il est bien connu des collègues ici présents. Son apport, ses qualités morales et ses qualités professionnelles, dans le domaine du désarmement particulièrement, sont fortement appréciés.

Le Groupe africain a également endossé la candidature de la Sierra Leone au poste de vice-président. Il me plaît donc, au nom du Groupe africain, de demander à la Commission d'accepter les candidatures africaines de M. Amehou en tant que Rapporteur, et de la Sierra Leone en tant que vice-président, de les accepter et de permettre ainsi au Bureau de compléter sa composition.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Les coordonnateurs des groupes régionaux m'ont également informée que trois candidats se sont vu

offrir un poste de vice-président : M. Hazairin Pohan de l'Indonésie; M. Jacques Louis Boisson, représentant permanent de Monaco; et M. Luis Estévez-López du Guatemala.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation les représentants que je viens de mentionner au Bureau de la Commission du désarmement pour la session de fond de 2000.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : Je voudrais maintenant passer à l'élection du Rapporteur de la Commission. Nous avons pris note de la déclaration du représentant de l'Algérie selon laquelle le Groupe africain a proposé la candidature de M. Samuel Amehou, du Bénin, pour pourvoir le poste de Rapporteur. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Samuel Amehou, du Bénin, Rapporteur de la Commission du désarmement pour 2000.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : Je tiens à présenter mes chaleureuses félicitations au Président, aux Vice-Présidents et au Rapporteur pour leur élection au Bureau de la Commission du désarmement. Je suis certaine qu'ils apporteront une contribution importante aux travaux de la Commission cette année.

Je demande aux groupes régionaux de poursuivre leurs consultations internes afin que nous ayons un candidat du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à un poste de vice-président; un candidat du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à un poste de vice-président; et deux candidats du Groupe des États d'Europe orientale à deux postes de vice-présidents.

Comme les membres de la Commission le savent, il nous reste encore à nommer les présidents des Groupes de travail sur le désarmement nucléaire et sur les armes classiques, respectivement. Cette question n'a pas été réglée et les consultations se poursuivent. La nomination des deux présidents des Groupes de travail devrait être faite officiellement lors d'une séance ultérieure de la Commission du désarmement.

Je demande aux groupes régionaux de poursuivre leurs consultations en vue de nommer des candidats

pour présider ces Groupes de travail. Je demande à tous les membres de la Commission de reporter à une date ultérieure la nomination de ces présidents, étant donné qu'aucun candidat n'a été proposé.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : La Commission est consciente des efforts qui ont été déployés par les États Membres pour en arriver à un consensus sur les deux points de la session de fond de cette année. Toutefois, malgré les consultations intensives, aucun accord n'est intervenu.

Je propose aux délégations que le Bureau nouvellement élu considère la possibilité de nommer l'un des vice-présidents pour superviser la poursuite des consultations informelles sur les deux points à l'ordre du jour de la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement, étant entendu qu'une fois que le Président de la Commission du désarmement sera à New York, nous participerons tous aux consultations que M. Zarif organisera. Si je n'entends pas d'objections, nous procéderons comme je l'ai suggéré.

Il en est ainsi décidé.

Questions d'organisation

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : Les Membres sont saisis de deux documents : A/CN.10/2000/CRP.1 et le Document officiel No.1, qui contient le calendrier de la première semaine de session de la Commission du désarmement, pour la période du 26 au 30 juin.

Comme les membres s'en souviendront, la Commission a eu l'occasion, lors de sa session d'organisation de décembre 1999 d'examiner de la question des dates de la session de fond de 2000, sans qu'aucune décision officielle ne soit prise. Nous envisagions alors la période du 3 au 21 avril, dates qui se sont avérées inutilisables. De nouvelles consultations officielles ont donc été tenues et diverses options possibles envisagées. Sans établir de précédent pour les années suivantes, il a été décidé officiellement que la Commission du désarmement se réunirait cette année pendant deux semaines, du 26 juin au 7 juillet.

Les consultations officieuses ont abouti à un accord dont je donne ici lecture :

(l'oratrice poursuit en anglais)

« L'accord portant sur la tenue de la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement sur une période de deux semaines est à titre exceptionnel et ne constituera pas un précédent pour les années à venir. Le report des dates précédemment annoncées par le Secrétariat ne doit se faire que dans des circonstances exceptionnelles lorsque les dates coïncident avec celles d'autres importantes conférences relatives au désarmement. »

(l'oratrice reprend en espagnol)

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite adopter les dates du 26 juin au 7 juillet pour la tenue de sa session de fond de 2000.

Il en est ainsi décidé.

M. Mesdoua (Algérie) : Madame, je vois bien que vous abattu le marteau, donc la décision est acceptée par l'ensemble du groupe et je n'ai pas de difficulté majeure avec la formulation que vous avez proposée. J'ai une simple question de procédure à soulever.

Est-ce que cela fera part d'une décision qui sera adoptée séparément par la Commission, et par la suite intégrée au rapport de la Commission, ou fera-t-elle partie uniquement du rapport que la Commission adoptera à la fin de sa session de fond?

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : Je pars du principe que le paragraphe que je viens de lire sera inclus dans le rapport de la Commission du désarmement.

M. Duarte (Portugal) (parle en anglais) : J'ai deux observations à faire. La première concerne les dates de notre session. L'Union européenne est en mesure de donner son accord sur ces dates *ad referendum*. Cela est dû aux consultations internes que nous tenons actuellement entre nous et à certains éléments que nous attendons de nos capitales respectives. Nous tenons, toutefois, à être très clairs sur ce sujet : nous donnons notre accord sur les dates qui viennent d'être proposées – du 26 juin au 7 juillet – *ad referendum*. C'était ma première observation.

Deuxièmement, le Portugal voudrait, au nom de l'Union européenne, faire une brève déclaration :

« L'Union européenne regrette qu'il ait été nécessaire de reporter la session de fond de la Commission du désarmement à l'été. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que cette nouvelle période, malheureusement, coïncide avec une importante manifestation dans le domaine du désarmement : la Conférence du désarmement à Genève. Les nouvelles dates créeront également d'autres difficultés pour certaines délégations au sein de l'Union européenne, en particulier pour ce qui est du niveau de représentation adéquat aux séances. Nous appelons tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher cette situation de se reproduire.

Pour ce qui est de la durée de la session de fond de la Commission du désarmement, nous pensons que la session de 15 jours contribuera à renforcer l'efficacité et la productivité des travaux. Maintenant que la période de tenue de la session est établie en principe, l'Union européenne considère qu'il est temps d'avancer et de s'attaquer aux questions de fond.

Enfin, l'Union européenne tient à féliciter le Président sortant de son travail remarquable et souhaite plein succès dans ses efforts au nouveau Président, l'Iran. L'Union européenne attend avec intérêt de travailler avec le nouveau Président. »

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : Nous prenons dûment note de la déclaration que vient de faire le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

M. Khairat (Égypte) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame, de tous vos efforts, auxquels on doit l'entente et l'accord obtenus sur les dates. Nous allons travailler en étroite collaboration pour tâcher d'obtenir des résultats sur ces deux points.

Je crois comprendre que la Commission a adopté par consensus les dates du 26 juin au 7 juillet. J'ai entendu les observations faites par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne, selon lesquelles l'accord est *ad referendum*. Où en sommes-nous à présent? Cet accord est-il définitif ou encore *ad*

referendum? Je ne comprends pas et j'aimerais avoir des éclaircissements sur ce point.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je crois comprendre qu'il n'y a pas de contradiction entre la décision officielle qui vient d'être prise concernant les dates de la session de fond de 2000, qui sera tenue du 26 juin au 7 juillet, et la déclaration faite sur l'accord *ad referendum* par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne concernant la position de cette dernière, qui n'a pas d'objection à opposer à la tenue de la session de fond aux dates convenues, entérinées par une décision officielle.

M. Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : Je dois vous remercier, Madame, de tous les efforts que vous faites pour régler les questions des points de l'ordre du jour et des dates.

Vous venez d'annoncer une décision selon laquelle, si j'ai bien compris, les dates ne seront pas modifiées sauf pour ce qui concerne les travaux sur le désarmement. Nous ne savons pas lire dans une boule de cristal, en tout cas, pas moi. On pourrait très bien envisager des cas où nous aurions fixé une date une année pour découvrir ensuite que les chefs des délégations ont décidé de tenir précisément une réunion internationale au sommet ici à New York.

Que ferons-nous alors? Devons-nous nous lier par ces mots? Telle est la question et si oui, alors quelle est l'issue au cas où cette situation se présenterait?

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Le paragraphe I qui a été lu a résulté de nos intenses consultations officieuses sur la question. Le même texte a été lu à la séance finale des consultations officieuses, et aucune objection n'a été soulevée sur son contenu. Le paragraphe est très clair et contient trois éléments : premièrement, que la décision selon laquelle la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement devrait durer deux semaines, est exceptionnelle; deuxièmement, que cette décision ne crée pas de précédent pour les années à venir; et troisièmement, qu'il soit dûment tenu compte des dates

déjà notifiées par le Secrétariat et que celles-ci ne seront changées que dans des cas exceptionnels, mais que dans le même temps, l'on tienne dûment compte du calendrier en matière de désarmement des autres instances et des autres lieux.

En d'autres termes, alors que nous travaillons dans le domaine du désarmement, nous devons considérer les autres réunions relatives à cette question. Cela a été le cas dans le passé et nous avons essayé d'éviter un chevauchement entre les réunions du désarmement se déroulant dans des lieux différents. Je pense qu'il s'agit d'une préoccupation légitime et fondée et nous devons continuer à en tenir compte. Je pense que l'accord obtenu par les délégations sur ce point est suffisamment clair pour orienter nos futures négociations.

Je voudrais à présent passer au programme de travail et au calendrier pour la première semaine de notre session de fond. L'usage veut que l'on examine notre calendrier de façon hebdomadaire. De ce fait, le document officieux 1 établit le programme pour la première semaine, du 26 au 30 juin. Les membres noteront que le lundi et le mardi seront consacrés au débat général et que les trois autres jours seront consacrés à des réunions des deux groupes de travail qui, de façon égale, se réuniront à trois reprises. Le calendrier de la deuxième semaine sera discuté une fois que la session de fond aura commencé.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite approuver le programme de travail pour la période du 26 au 30 juin tel qu'il figure dans le document officieux No 1.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je vais à présent suspendre la session d'organisation de la Commission du désarmement. Elle reprendra une fois que nous aurons obtenu un accord sur les questions de fond de l'ordre du jour de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2000.

La séance est levée à 15 h 55.